Vol V MORINVILLE Alberta, 1 Mai, 1913 [redacted] No. 9

LE PROGRES

M.-Eugene Chartier, Directeur "Aux Energiques l'Avenir"

Le Reglement de Cloture et l'Histoire

A l'heure où M. Borden, le premier miuistre du Canada, enlève à l'opposition l'opportunité de discuter librement les questions politiques, il est intéressant de connaître l'origine de ces règle, ments de clôture,

Pour nous, ce règlement, imposé par une majorité servile à une brave et loyale opposition, mérite un châtiment et le peuple canadien ne tardera point à le donner.

Il ne peut être proposé que daus des CAS D'URGENCE PUBLIQUE, NON RECONNUS PAR UNE OPPOSITION. Et le but visé par M. Borden et son collèque, désormais illustre, Bob Rogers, n'est point de protéger l'intérêt public, nullement mis en danger par l'opposition libérale, mais bien de baillonner Sir Wilfrid Laurier et les députés libéraux, qui représentent si fidèlement les idées et l'intérêt du peuple canadien, en s'opposant au don inutil et insensé de trente-cinq millions à l'Angleterre

Quoiqu'il en soit, nous aurons sous peu l'occasion de donner à de tels gouvernants, à ces usurpateurs du pouvoir, une leçon dont ils auront à se souvenir longtemps Seize années passées dans "les sombres régions de l'opposition" n'ont point suffi à M. Borden et à ses funestes collègues. Il leur en faudra seize autres années pour apprendre à respecter le peuple et ses volontés.

Jusqu'à ces dernières années, la liberté de parole était absolue au parlement anglais et les députés pouvaient discourir à leur gré. Seules des méthodes familières à tous les parlements pouvaient clore un débat. Aucune procédure n'existait et l'orateur ne pouvait point mettre fin au débat, en posant la question préalable.

On a assrité à des séances, se prolongeant indéfiniment sans que l'orateur puisse y mettre fin. M. Parnell, nous croyons, fut probablement le premier à adopter le système d'obstruction, telle qu'on le pratique aujourd'hui.

En 1880, au cours d'une séance qui commença le 26 août, à quatre heures de l'après midi, et qui se prolongea au lendemain, à une heure de l'après midi. alors qu'on discutait une mesure de police, intéressant l'Irlande, une série préparées d'avance de motions dilatoires fut présentée par des députés irlandais et empêcha tout progrès de la mesure. Ils réussirent à faire abandonner le projet de loi et obtinrent ensuite l'ajournement des chambres.

En 1881, même tactique, quand il s'agissait de mesures concernant le gouvernement de l'Irlande. Deux de ces mesures nécessitèrent, la première, 21 séances, l'autre, 58 séances, de la Chambre des Communes.

Le 2 février de la même année, après une séance de 41 heures, l'orateur prit sur lui de déclarer le débat terminé et de poser la question préalable, qui fut adopté par une grosse majorité.

Le lendemain, l'Honorable M. Gladstone, alors premier ministre, présenta une resolution indiquant le nouveau règlement relativement à la transaction par le parlement des affaires urgentes de l'Etat. Ce fut la première règle de clôture.

Ce règlement pourvoyait à ce que, lorsqu'une majorité de la Chambre, de 300 à 1300 membres étaient présents, déclarait que la mesure soumise à ce moment là était D'URGENCE PUBLIQUE, l'orateur prenait la direction du débat et pouvait y mettre fin au moment où il le jugeait à propos. La Chambre pouvait retirer ce droit à l'orateur lorsqu'elle décidait que l'urgence avait cessé.

Le débat qui eut lieu sur cette proposition fut des plus orageux et ce ne fut qu'après l'expulsion de 27 membres qu'elle fut adoptée.

Le 2 février 1882, M. Gladstone trouva nécessaire d'élaborer d'autres règlements encore plus sévères ; ils furent adoptés le 27 Novembre. Sous cette nouvelle règle de clôture, l'orateur, quand il jugeait qu'une motion d'ajourner ou toute autre, était un abus des règlements de la Chambre et qu'il était de toute évidence de l'intention de celle-ci, de poser la question préalable, pouvait mettre fin au débat et demander le vote.

La première application de ce règlement eut lieu le 23 février 1885. M. O'Brien, un député irlandais, ayant été "nommé", parce qu'il avait manqué de respect à l'orateur, la chambre le suspendit et la règle de clôture fut appliquée immédiatement par un vote de 207 à 46.

En 1887, de nouveaux règlements ceux qui sont en usage aujourd'hui. furent adoptés,

Brivèqement resumés, ils weulent dire que : Quand la question a été posée, un député peut demander le vote et si la majorité se prononce en faveur, l'orateur soumet la question au vote. sans amendement et cela clôt le débat.

Quand une clause est sous considération, une motion peut être faite, à l'effet que certains mots de la clause, défini dans la motion, soient enlevés d'icelle, ou soient ajoutés, et que la question soit soumise au vote.

Ces mesures ont évidemment pour but de permettre à la chambre de clore un débat lorsqu'elle juge qu'il est temps que la question préalable ou tout amendement subséquent. soit adopté ou rejeté sans plus de phrases.

Ces règlements, pour nous résumer, sont donc bienfaisants ou malfaisants. suivant les circonstances et la façon dont on les applique. Pour nous, le règlement imposé par M. Borden n'a point sa place. Il constitue un abus de pouvoir et l'annéantissement complet des droits de la minorité.

Heureusement pour le peuple canadien, le Sénat est encore libéral et c'est sur lui que reposera désormais la confiance que nous avons dans les principes libéraux.

NOS DISPARUS.

FEU MGR. ARCHAMBAULT

SA Grandeur Monseigneur J.-Alfred Archambault, premier évêque de Joliette, est décédé vendredi le 25 avril. Les funérailles ont eu lieu mardi matin, au milieu d'un grand concours d'évêques et de prêtres. Le service à été chanté par Sa Grandeur Monseigneur Stagni, délégué apostolique et Monseigneur Bruchési a prononcé l'oraison funèbre.

Fils de feu l'Hon. Louis Archambault, conseiller législatif, et frère de l'hon. Horace Archambault, ancien député et ministre et présentement juge en chef de la Cour d'Appel, Mgr Archambault, est né le 23 mai 1859. Il fit ses études à l'Assomption et au grand séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre par S. G. Mgr Fabre, le 29 juin 1882. Après trois années passées à Rome, il revint au collège de l'Assomption, où il enseigna. En 1828 Mgr Fabre l'appelait à l'archevêché de Montréal et en faisait son vice-chancelier. Il fut successivement chanoine titulaire de la cathédrale, supérieur ecclésiastique des Sœurs de la Providence, vice recteur de l'Univerfité Laval, protonotaire apostolique en 1902, et l'année suivante, il était nommé évêque du nouveau diocèse de Joliette.

Le 24 août 1904 il était sacré évêque par S. G. Mgr Bruchési.

D'une activité inlassable, le nouveau pasteur donna bientôt des preuves de son grand sens d'administration ; Vigilant gardien du dépôt sacre de la foi, il ne craignit pas d'entreprendre une longue série de conférences aux paroissiens de la ville de Joliette.

Enfin, sa mort sera regrettée de tous. L'Eglise perd en lui un Apôtre distingué.

FEU SIR RICHARD SCOTT

SIR Richard Scott, un des pères de la confédération, un des amis de la cause bilingue en Ontario, vient de mourir, à l'âge de quatre-vingt-huit ans à sa demeure à Ottawa, après une maladie plutôt brève. Sir Richard est un des pionniers du libéralisme bien entendu au Canada.

Municipaliste admiré. légiste convaincu et suivi, politique ardent et toujours sincère, sir Richard disparait après avoir fait l'un des beaux geste de sa vie honorable, celui d'avoir défendu la minorité franco-catholique de l'Ontario, contre la persécution cachée parfois mais trop souvent ostensible d'une majorité tapageuse.

A la famille éplorée, au Canada en deuil, notre journal offre sa part de condoléances dans ce malheur qui frappe tout le pays.

LA LIBERTE DE PAROLE N'EXISTE PLUS

Depuis jeudi dernier, la liberté de parole à la Chambre des Communes n'existe plus. C'est désormais une chose du passé.

La majorité ministérielle a voté l'adoption de la résolution Borden instituant la loi de cloture. Députés conservateurs et nationalistes ont applaudi à cet odieux attentat contre un privilége dont avait joui jusqu'ici la minorité parlementaire. Quand nous parlons de nationalistes, nous voulons parler de ces faux patriotes, menteurs et hypocrites. qui se sont présentés devant le peuple en promettant de combattre tout projet naval, contribution ou marine. Cependant, soyons juste et disons que M. Barrette était seul présent en Chambre MM. Mondou, Boulay, Achim, Bellemarre, Guilbault et Lamarche n'osèrent se présenter.

Nos compatriotes ont lutté dans le passé pour la grande cause de la liberté de parole. Ceux qui aujourd'hui ont reniéleurs traditions méritent de passer à la postérité, sur le tableau infâmedu déshonneur.

Voici les noms de ces tristes sires : Pelletier, Blondin, Nantel, Coderre, Forget, Paquet, Sévigny, Lesperance, Rainville, Gauthier (Gaspé), Lavallée et Girard.

Et aux cris de honte lancés par les libéraux, ces épaves politiques on trouvé la force de sourire.

C'en est fait, la liberté de parole n'est plus. Cent huit députés, avides de pouvoir, d'honneur et d'argent, ont fait taire la voix des soixante-et-treize députés libéraux.

M. Bureau s'est écrié, en enrégistrant son vote : "Je vote contre l'abolition de la liberté de parole."

La séance s'est terminée par trois vigoureux hourrahs en l'honneur de Sir Wilfrid Laurier, puis trois cris de "Honte" pour le gouvernement et enfin trois autres hourrahs en l'honneur de la liberté.

LES ELECTIONS PROVINCIALES

Les conservateurs de notre province qui se sont empressé de publier par tout le pays des nouvelles tentant à faire croire qu'ils avaient désormais dix-sept sièges dans la Chambre d'Edmonton, ont certainement eu tort de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Un télégramme, en effet, annonçait mercredi soir, que l'honorable Mitchell sortait vainqueur du décompte dans Medicine Hat. Les bons "bleus" en seront quitte pour avoir eu tout simplement l'anticipation d'une victoire sur un ministre du Cabinet Sifton. Jusqu'à date, d'apres le rapport de l'officier rapporteur, l'honorable Mitchel a huit voix de majorité

Il reste tout simplement un vote à discuter et ce vote ne peut désormais changer la victoire en une défaite.

La Chambre se composera donc, d'après les rapports des officiers rapporteurs, comme suit :

LIBERAUX	38
Conservateurs	16

Deux élections n'ont pas encore été faites, mais la victoire des Libéraux dans ces deux comtés ne fait doute pour personne. Ces derniers étant au nombre de quarante, la majorité ministérielle sera donc de vingt-quatre.

Tous les ministres ont donc été réélus. Ce sont : l'Hon. A L. Sifton, l'Hon. C. W. Cross, l'Hon. J. R. Boyle, l'Hon. A. J. McLean, l'Hon. C. R. Mitchell, l'Hon. Duncan Marshall et l'Hon. Charles Stewart.

La mort de l'Hon. Malcolm Mckenzie a fait une vacance dans le Cabinet, mais on ne croit point qu'elle soit renplie avant le retour de l'Hon. Sifton qui est allé en Angleterre.

NOTES POLITIQUES

Trois ministres du Cabinet fédéral, MM. Nantel, Cochrane et Roche, donneraient leur démission aussitôt après la session. Cette rumeur, lancée par Le Devoir du 29. partirait d'une source demi-officielle.

Ces démissions occasionneraient d'importantes nominations et des changements inattendus dans le Cabinet de M. Borden. M. Nantel, le plantureux et silencieux ministre, serait appelé à orner de sa personne le fauteuil d'une Cour et son successeur sera L. T. Maréchal, un avocat de Montréal.

Le nom de M. P. E. Blondin, le vice-président de la Chambre, a été mentionné à la succession de M. Nantel, mais ses organisateurs dans Chamalain craignent une éection. La situation que M. Blondin a prise dans la question navale compromettrait beaucoup son élection.

M. Maréchal, de son côté a toujours été un candidat malheureux et il est peu probable que le comté de Terrebonne l'accepte en remplacement de M. Nantel.

M. Cochrane serait nommé Commissaire Canadien à Washington et le Major Currie, député de Nord Sincoe, lui succéderait. Le Major cependant n'aurait point l'appui de M. Borden, qui lui préférerait l'Honorable N. J. Hanna, membre du Cabinet Whitney, dans l'Ontario.

La cause de la démission de l'Hon. Roche serait le mauvais état de sa santé. Il aurait un siège dans le Sénat et M. Arthur Meighen, députe de Portage la Prairie, prendrait sa place.

Ces informations sont données par Le Devoir comme très certainés. "Time will tell".

NOUVELLES LOCALES

Remerciements

Madame L. J. A. Lambert, d'Edmonton. Madame A. Lambert et la famille de M. Léon Levasseur, remercient cordialement tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de M. Arthur Lambert.

Personnel

—M. L. Boudreau, député du comté, M. l'avocat McCaffrey, d'Edmontou. M. Hector Landry, le candidat conservateur défait aux dernières élections, M. Omer St Germain et M. Fleuri Perron étaient à Morinville, lundi dernier, pour le décompte des bulletins.

—M. et Mde Hormidas Boissonnault et M. et Mme M. E. Chartier sout allés à Edmonton, la semaine dernière, pour assister à une fête intime chez M, Wilfrid Gariépy, C. R., le nouveau député du comté de Beaver River.

—M. l'Abbé Ethier, prêtre colonisateur, de passage parmi nous depuis quelques jours, est reparti pour Montréal, samedi dernier.

A Vendre

UN CHEVAL de voiture, brun, âgé de huit ans et pesant 1100 livres. Ayant déjà travaillé, ce cheval est apte à faire tous travaux de ferme, S'adresser pour plus amples informations au Directenr du "PROGRES".

Assemblee

Mardi soir, le 6 mai courant. dans l'Annexe de l'Hotel Alberta, aura lieu une assemblée de tous les citoyens du district et de Morinville pour procéder au choix d'un comité spécial, qui sera chargé d'élaborer un programme d'évènements sportiques pour l'exposition du 25 septembre prochain. à Morinville.

LE CANADA ET LA MARINE

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

(Suite)

Quel est le sens de cette contribution qu'on nous denande aujourd'hui de voter? Elle représente une somme considérable; c'est un gros chiffre. Sous d'autres rapports est-elle aussi considérable qu'elle devrait l'être? Je le demande à tous les membres de cette Chambre; je m'adresse à ceux qui siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles, monsieur l'Orateur, et je leur dis: Vous proposez de donner à l'Angleterre deux ou trois dreadnoughts, dont le coût sera payé par le Canada, mais qui devront être appareillés, entretenus, et manœuvrés par l'Angleterre. Est-ce que j'ai dit manœuvrés par l'Angleterre? Je dois expliquer ces mots. En justice pour mon très honorable ami, je dois donner quelques mots d'explication; parce qu'il nous a dit qu'il avait obtenu des autorités impériales le privilége que des officiers canadiens pourraient servir à bord de ces navires. Oh! vous si tories et si loyaux, est-ce là tout le sacrifice que vous êtes prêts à faire? Vous voulez bien fournir des amiraux, des commodores, des capitaines, des officiers de tout grade, des panaches, des plumes, des galons d'or, mais vous laissez à l'Angleterre le soin de fournir le nerf essentiel de ces navires. Vous dites que ces navires porteront des noms canadiens. C'est bien tout ce qu'ils auront de canadiens. Vous faites faire votre ouvrage par des mercenaires; en d'autres mots vous êtes prêts à tout faire excepté à vous battre. Est-ce là, monsieur l'Orateur, la véritable politique à suivre.

Quelques VOIX: Non, non.

Sir WILFRID LAURIER. Est-ce là une politique saine? C'est une politique hybride, c'est un croissement entre jingoïsme et de nationalisme. A moins que je ne me trompe sur l'esprit du peuple canadien, à moins qu'il n'ait changé d'idéal, et s'il n'a pas renié le sang de ses ancètres, quelle que soit la province qu'il habite, je dirai que le peuple canadien ne voudra pas de cette politique hybride, mais qu'il insistera pour que la contribution du Canada à l'Angleterre soit une contribution en argent et en hommes à la fois ainsi que le stipulait notre résolution de 1909.

LA BONNE POLITIQUE EXIGE UN SERVICE NAVAL CANADIEN.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'argent qui manque à l'Angleterre dans le moment. Jamais elle n'a été plus riche qu'elle l'est aujourd'hui; son trésor déborde. Ce dont elle a besoin c'est le cœur, l'énergie et le dévouements de ses sujets dans le monde entier. On a dit j'espère que ce sera vrai, que cette contribution généreuse de $35,000,000 au trésor impérial créera une impression profonde chez les grandes puissancee européennes. J'espète que cette prédiction se réalisera, mais est-ce que l'impression n'aurait pas été beaucoup plus forte encore si au lieu de cette contribution en argent les nations de l'Europe voyaient les filles de l'empire, les jeunes nations répandues sur la face du globe, construire leur propre flotte, pour me servir des termes mêmes de la résolution de 1909; ...... en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'amirauté, lors de la dernière conférence impériale et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

Est-ce que cela n'aurait pas créé une impression plus forte? Le nombre est grand, et j'en suis un, de ceux qui regrettent le fait important que sur les mers éloignées on ne voit pas autant de navires canadiens qu'on en voyait il y a quelques années, mais si la politique du parti libéral était adoptée nous verrions sur les mers éloignées du globe autant de navires canadiens qu'autrefois, et l'enseigne blanche, qui pendant tant de siécles a èté le symbole de l'orgueil naval de l'Angleterre flotterait de nouveau sur les sept océans. Nous verrions aussi, monsieur l'Orateur, à côté de l'enseigne blanche, flotter les drapeaux de jeunes nations elles-mêmes, attestant ainsi la solidarité entre la mère et la fille. Telle est la politique que nous avons adoptée, telle est la politique que nous nous proposons de suivre.

Mais on me dira peut être que ce n'est pas la politique oonseillée par l'amirauté au premier ministre. Monsieur l'Orateur, je nie cela entièrement. Mon très honorable ami n'est pas allé demander à l'amirauté quelle politique il devait adopter. Il est évident que lorsqu'il est allé en Angleterre il avait abandonné l'idee d'une marine canadienne. Il est allé — cela est évident d'après le dernier paragraphe du mémoire — pour demander à l'Angleterre si elle accepterait une aide immédiate. En d'autres mots, il est allé en Angleterre pour demander ce que l'Angleterre accepterait dans un cas urgent, bien qu'il n'y eût aucune urgence. Nous en revenons donc à la question: Quelle est la véritable politique à suivre? Est-ce

(A suivre)

FEUILLETON DU "PROGRÈS"

Les Etrangleurs du Bengale

Louis Boussenard

(46)

Celui-ci, qu'on ne voyait guère et qui s'éclipsait volontiers pendant de longues heures, accourut à l'appel du capitaine.

"Ami, lui dit sans preambule ce dernier, j'ai foi en ta science comme en ton dévouement.

"Permets-moi de faire appel à tous les deux.

—Tu es le maitre... commande.

— Il s'agit de la jeune fille que tu as sauvé à ma prière de la fièvre des jungles

"Son sommeil est troublé par d'effroyables visions... elle souffre ... sa santé générale s'altère...

"Peux-tu la guérir?

— C'est facile.

— Quand?

— Mais à présent si telle est ta volonté.

— Allons donc la trouver."

Chemin faisant, le capitaine donna au fakir de nouvelles explications qui édifièrent complètement ce dernier, de façon à ce qu'il pût opérer sans avoir besoin d'interroger la malade.

Depuis son arrivée à la pagode, c'est à peine si Mary l'avait entrevu.

Elle eut à son aspect inattendu une sorte d'appréhension, presque de terreur, mais réagit contre cette impression qu'elle se reprochait.

Lui, s'inclina respectueusement, sans mot dire et, se relevant tout à coup, darda son regard aigu sur la jeune fille.

Celle-ci essaya de baisser les yeux, de se soustraire à ce regard qui pesait lourdement sur elle, l'engourdissait, l'annéantissait.

Cela dura quelques secondes à peine, et aussitôt les prunelles de Mary vacillèrent, ses paupières devinrent immobiles, tout son être frémit, palpita et sembla se figer sur place.

"Vous dormez, n'est-ce pas? lui dit le fakir de sa voix sourde.

— Je dors, répondit Mary sans hésiter, d'une voix changée, presque sans timbre, en quelque sorte lointaine.

— Puisque vous dormez, vous m'obéirez?

— Oui... je vous obéirai!

— Eh bien! je vous ordonne de de vous endormir ce soir, à neuf heures, d'un sommeil très calme.

"Ce sommeil durera jusqu'au lever du soleil... Alors seulement vous vous éveillerez doucement... sans secousse... en entendant le chant si mélodieux du boulboul...

"Je veux... J'exige que vous dormiez comme autrefois sans rêve... sans hallucination...

"Entendez-vous, je veux!"

A cette manifestation d'une volonté formulée si énergiquement, Mary eut un léger tremblement qui agitat ses membres.

Puis elle inclina doucement la tête et répondit de cette voix intérieure si étrange des hypnotisés.

"Oui... j'obéiral à tout ce que vous commandez!

— Et il en sera ainsi demain... après-demain... toujours!...

— Oui, toujours!

— Vous vous éveillerez tout à l'heure quand l'épouse du Sahib vous l'ordonnera...

"Mais alors vous aurez perdu tout souvenir de ce que je vous aurai dit pendant votre sommeil.

"Vous ne vous rappellerez même pas que je vous ai endormie! ... je le veux!"

Mrs. Claudia et son mari contemplaient étonnés, mais surtout sceptiques cetts tcène singuliére et impressionante.

"Et vous pensez, mon cher fakir, demanda la jeune femme, que votre seule volonté amènera, sans le secours d'aucun remède, la guérison de ma jeune amie?

— Je vous en fait le serment!"

"Vous verrez ce soir, reprit le fakir, combien sera calme le sommeil qu'elle goûtera par mon ordre.

— Et cela suffira pour toujours?

— Pour toujours!

— Mais si pourtant il arrivait que plus tard, loin de votre présence, ces troubles recommençaient...

— Vous n'auriez alors qu'à endormir la jeune fille et a lui commander le sommeil calme... à lui en suggérer la pensée formelle...

"Alors elle vous obéira comme à moi.

— Pourrais-je l'endormir... j'en doute.

"Du reste, dort-elle réellement?"

Le fakir sourit et saisit une longue et solide épingle d'or à tête d'émeraude servant à la contesse pour fixer son chapeau sur ses cheveux.

(A suivre)

LE PROGRES

Publié chaque jeudi par La Compagnie de Publication Progressive à Resp Ltée

On devra adresser toutes communications à:

"LE PROGRES"
Morinville, Alberta.

JULES LECERF, REPRESENTANT A EDMONTON

PRIX DE L'ABONNEMENT.

CANADA.............................$1.00 par an
ETATS-UNIS..........................$1.50 " "
EUROPE..............................$2.00 " "

Si tout le monde dans notre ville et dans les campagnes voisines se servaient des Peintures Ramsey pour les maisons, quelle superbe place nous aurions. Toujours, les maisons pinturées avec les Peintures Ramsey paressent les plus chiques durant plus de temps. Ces peintures sont en vente par M. J. N. Côté, Morinville, et c'est une bonne chose pour nos maisons que tant de gens aillent dans ce magasin pour se les procurer.

Loi des Salles de Pool ALBERTA

Aux Proprietaires de Salles de Pool, Salles de Billiard et de Jeux de Quilles

Avis Public est par les presentes donne

En conformité avec les dispositions d'"une loi pour régulariser les Salles de Pool" étant le chapitre 24 de 1911-12, ainsi qu'amendée par le chapitre 9 de 1913, à tous les propriétaires des genres d'affaires ci-dessus, qu'ils seront requis de prendre une licence provinciale pour cela avant le premier jour de Juillet 1913, et de payer à l'avance l'honoraire pour la licence de l'année finissant le 30 Juin 1914, ainsi qu'il suit :

Première Table, honoraire $10., et $1. pour chaque table additionnelle ;

Première Allée de Quille $10., et $1. pour chaque allée additionnelle.

Les applications, accompagnées par les honoraires requis, devront être faites au soussigné par lettre PAS PLUS TARD QUE LE 31 MAI, 1913.

Lés remise devront être faites par chèques, mandats, bons postaux, où chèqués payables au pair à Edmonton, et quand la monnaie accompagne l'application, les lettres devront être recommandées. Tous les chèques devront être faits payables au Procureur Général.

F. G. FORSTER

Inspecteur en Chef des Licences, Edmonton, 22 avril 1913.

POOL ROOM ACT ALBERTA.

To Owners of Pool Rooms, Billiard Rooms and Bowling Alleys.

Public Notice is hereby given

In accordance with the provisions of "an act to regulate Pool Rooms" being chapter 24 of 1911-12, as amended by chapter 9 of 1913, to all owners of the above classes of business, that they will require to take out a provincial licence therefor before the first day of July 1913, and pay in advance the provincial fee for the licence year ending June 30, 1914, as follows : —

First table, fee $10., and $1. for each additional table :

First Bowling Alley $10., and $1, for each additional Bowling Alley :

Applications, accompanied by the proper fees, should be made to the undersigned in writing NOT LATER THAN MAY 31st, 1913.

Remittances should be made by Bank order, express order, post-office order, or marked check payable at par in Edmonton, and when currency accompanies application letters should be registered. All checks should be made payable to the Attorney General.

F. G. FORSTER.

Chief Licence Inspector,
Edmonton, April 22nd, 1913.

LA SOCIETE DE COLONISATION D'ALBERTA LIMITEE

224 JASPER EST. EDMONTON, ALTA.

Revd. J. A. OUELLETTE, Directeur, R. A. BLAIS, Gerant

HOTEL MORINVILLE

Rue Champlain, Morinville, Alta.



La meilleure table au nord d'Edmonton

Chambres montees avec luxe

Liqueurs, Cigares et Eaux Minerales des Premieres Marques.

Maison par excellence des colons

W. H. COUTURE, Proprietaire

ALBERTA HOTEL

Le nouveau propriétaire de l'Hôtel Alberta, M. NATE CAMPBELL est déjà un de nos plus populaires concitoyens

Sa maison a la plus nombreuse et meilleure clientèle de Morinville. On y parle le français, l'anglais et l'allemand

Cuisine de premiere clas e, Liqueurs de choix, Cigares excellents, eclairage moderne, ecurie de louage, etc.

Que les voyageurs venant à Morinville prennent la voiture de l'Alberta Hotel, offrant l'avantage exceptionnel d'être la plus près de la gare

PIESIK & FACEY

COURTIERS D'IMMEUBLES

Prêts et assurance—Propriétés de ville à Edmonton—Fermes

Notre spécialité est FORT GEORGE, lots et terres sur le site même de Fort George

Phone 4112 818½ Premiere Rue, EDMONTON, ALTA.

Voyez nous si vous désirez une bonne occasion dans tous genres d'immeubles.

CARTES PROFESSIONNELLES

ARGENT A PRÊTER

A 5 et 6 pour cent.

aux commissions scolaires, aux communautés religieuses et aux fabriques de paroisses; s'adresser immédiatement à Messieurs

GARIEPY, GIROUX & DUNLOP

AVOCATS ET NOTAIRES

Tiroir postal 39 Edmonton, Alta.

CANADIAN PORTRAIT & FRAME CO.

Maison Canadienne Française

PORTRAITS AGRANDIS en tous genres d'après photographies

Attention special aux ordres par la poste

774 Jasper Ave. Est, Edmonton 411

E. B. COGSWELL

AVOCAT, SOLLICITEUR ET NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : 335 Avenue Jasper Est.

Boite Postale 1166 Phone 5093

EDMONTON, ALTA.

FAIRCHILD, JONE & TAYLOR

Plans et Devis

Arpenteurs

608-609 Bc Tegler Phone 5956

EDMONTON

SHORT, CROSS & BIGGAR.

SHORT, WOODS, BIGGAR & COLLISSON

Wm. SHORT, K. C. Hon. C. W. CROSS, K. C
S. B. WOODS, K. C. O. M. BIGGAR
JAS. T. J. COLLISSON S. S SHORT
S. W. FIELD, J. FARKUHAR LYMBURN

Barristers, Sollicitors, Notaries

Merchants Bank Bldg

EDMONTON ALTA

ESSAYEZ LE **SYSTEME ONTARIO** POUR NETTOYAGE ET REPASSAGE

Pour Dames et Messieurs

THE ONTARIO DRY CLEANERS

248 Ave. Namayo Phone 4173

EDMONTON 385

SALON DE COIFFURE DE NEW YORK

Shampoing—Manicure

Chambre 711, Tegler Bloc

Première Rue Phone 4975

EDMONTON, ALTA. 415

PENNIE & NEWMAN LTD.

INGENIEURS

Electriques et pour Illuminations

Accessoires de première qualité pour Magasins et Résidences

Entrepreneurs pour posage de fils. Machinerie électrique ; Pouvoirs Eventails, Lampes à arc, Services pour la cuisine et Spécialistes électriques.

156 Rue Rice, Edmonton, Alta.

Phone 5556 402

WILSON'S LTD

Vente de Vins Liqueurs en gros. Seuls agents pour la fameuse biere

REX

156 Jasper W, Edmonton

THE YALE HOTEL

EDMONTON

Rob. McDonald, Prop.

Taux : $2.00 par jour

Chambre avec Bain, $2.50

Carte de Repas, $8.00

Pension mensuelle (table seulement $30.00

Vancouver Fish Market

429 Jasper Est, Edmonton, Alberta

PHONE 5537

Huitres, Homards et toutes espèces de poissons frais et fumés.

Les commandes de la ville livrées à domicile. 362

BONNE POSITION POUR HOMME ACTIF ET TRAVAILLEUR COMME AGENT POUR LA

MUTUAL LIFE OF CANADA

S'adresser a **S. A. GORDON BARNES**

Directeur pour l'Alberta

259 Jasper Ouest, Edmonton

NICHOLS FRERES

Machinistes, fondeurs en cuivre et fer. Specialite de reparations et manufacture de scieries et perforateurs de puits. Martelage et aiguisage de scies, scies circulaires, poulies, etc

103 Syndicate Ave Phone. 2312

EDMONTON

FLETCHER REALTY CO.

157 QUEEN Ave. Phone 1626

EDMONTON

Occasions à Santa Rosa et Victoria Place.

DEMANDE : Argent à prêter sur première hypothèque. Les meilleures garanties et les plus hauts taux d'intérêts payés.

CAPTITAL LOAN CO LTD.

Agents financiers,
47 Edifice Jackson,
Edmonton, Alta

Edmonton Auction Rooms

La Fleche Freres

Tailleurs de 1re, classe, vêtements civils et militaires

118 Jasper W. Phone 2425

EDMONTON, Alta.

INSTITUT CURATIF DU Dr GILLER

(SANATORIUM)

Guérison complète de toute maladie chronique ou abandonnée par un traitement naturel surprenant. Demandez circulaire explicative donnant la liste des guérisons surprenantes obtenues journellement.

TELEPHONE 6928 Coin de l'Avenue Jasper Est et de la rue Harvey.

EDMONTON, ALTA., CANADA 403

POUR

Cartes, Guides de Poche

TOUTES IMFORMATIONS IMPORTANTES

Dessins et Impressions en Bleu

Adressez-vous a

Mundy Blueprint Co.

12 Bloc. Empire

EDMONTON,

Jasper E, coin de la 1re rue

COTE & SMITH

COTE, TREMBLEY & PEARSON

Arpenteurs, Ingenieurs Civils et Miniers

Tiroir Postal 1807 Bureau : Cristall Bl.

Phones 1560 et 1279 Edmonton, Alta.

Dr. J. M. S. SABOURIN

Bureau : 1506 Avenue Kinistino

TELEPHONE 71472

EDMONTON Alta.

Magasin de Peintures

de l'avenue Peace, pour autos et voitures. Vis à vis de l'hôtel Castle et près de l'hôtel Richelieu

C. C. HAMOLD-- EDMONTON

J. SPITTAL Maréchal-ferrant

Atelier de forge, Avenue Peace Vis à vis de l'hôtel Castle et près du Richelieu. Edmonton. Tout ouvrage garanti

---

ARGENT A PRÊTER

L. W. BROWN

Avocat, Solliciteur et Notaire

444 Ave. Jasper Est, Edmonton, Alta.

Bloc Craig-Nair Phone 25.. 398

E. C. HOPKINS F.R.A.I.C.A.A.A

Architecte Diplome

132 Jasper Ouest, Phone 158.

EDMONTON

E. W. MOREHOUSE

Dessinateurs de Plans

Chambre 27 Jackson Bloc, 235 Jasper E. Phone 5595. scir 518

EDMONTON

NATIONAL AGENCIES

39 Bloc Jackson—Phone 4246

COURTIERS D'IMMEUBLES

EDMONTON, ALTA.

Nous nous spécialisons dans les fermes et les terres à Blé : Nous pouvons vendre ou échanger votre terre pour une propriété dans la ville, à un juste prix.

RICHARD STAFFORD

PRINCIPAL

Agence de Detective "Alert"

Toutes enquêtes strictement confidentielles

Suite 2, Bloc Craig-Nair, 446 Ave. Jasper Est

Consultation Gratuite EDMONTON, ALTA 368

John J. Lamont

Avocat Avoué. Notaire

Ch. 613 Bk Tegler, Phone 6866

1st STREET, EDMONTON

Expert Window Cleaning Co.

NOUS N'EMPLOYONS QUE DES EXPERTS

Nous nettoyons les Vitrines et les Maisons. Nos prix sont les plus bas. Tous travaux garantis

NOTRE SPECIALITE :

Nous contractons pour le nettoyage des maisons, neuves et vieilles, grandes ou petites.

Phone 6661 Essayez-nous.

Office 416 Rue Rice Edmonton, Alberta

POUR REALISER DE L'ARGENT

Achetez des lots dans les villes sur le Grand Tronc Pacific

BIGGAR et WATROUS

Ecrivez nous pour informations et nous vous dirons comment des fortunes se sont faites dans les lots de ville. . .

Ecrivez en français à **GRANT & CONNOLY**

International Securities Co., Limited

8 Benson Bloc, 1er et Rice, EDMONTON 390

Experience Anglaise et Coloniale

FRED. G. FOX

Dessinateur en Constructions et Arpenteur

202 Bloc Purvis EDMONTON 397

JOHN W. COPE

Nettoyeur à la Française

"Les habits nettoyes absolument propres"

SANS MENSONGE!

1106 Avenue Jasper Ouest Phone 2..
Coin de la Douxième 3.7

Edmonton Auction Rooms

SALLE DE VENTE

Achat de meubles au comptant et aux conditions les plus avantageuses

617 rue Rice
coin Jasper E 704 Edmonton

Toujours Ouvert Salons privés pour les Dames

NEW ENGLAND CAFE AND OYSTER GRILL

ALEXANDER & CO. (On parle le français)

218 Avenue Namayo, Edmonton, Alta.

Phone 2066 361

Phone 2157 Chambre 210 Moser & Ryder Blk. 651 Premiere rue.

John M Maguire

Agent d'immeubles et d assurances

EDMONTON

Confiez moi la vente de vos propriétés

Une des maisons d'affaires les plus importantes du Canada offre à un jeune homme intelligent et désireur de parvenir une des occasions les plus favorables pour apprendre les affaires avec grande chance d'avancement rapide.

Etes vous satisfait de votre gain et de ce que l'avenir vous réserve.

Adressez vous confidentiellement au bureau du "Progrès" 224 Jasper Est, Edmonton, Alta. 412

Vente et echange de livres francais

Romans à 40c. (par poste 50c)

Romans populaires à 5c. (par poste 2 pour 15c).

S'adresser à J. LeCerf au bureau du "Progrès", 224 Jasper Est, Edmonton.

Marche d'Edmonton

ANIMAUX VIVANTS

Première qualité de porc, pesant 150 à 250 lbs.	7
Seconde qualité et plus pesants	6 ½
Bon Bœuf gras de 1200 et au-dessus,	6½ 7
Bon Bœuf gras de 1000 livres	5¾
Taures grasses, qualité extra de 1050 lbs et au-dessus,	5½
Qualité médium,	4¾
Vaches grasses, qualité extra, de 1100 lbs et au-dessus,	5¼ à 5¾
Veau, 150 à 200 lbs,	5¼ à 6
Agneaux la lbs	6c

VOLAILLES

Vieilles poules la livre,	12c.
Poules dressées,	13c.
Dindes, la livre,	19c
Oies, lbs	11.
Canards "	17.

PRODUITS DE LA FERME

Beurre, de crèmerie,	4
Œufs frais, la douzaine,	45cts
Mil, à la tonne	$18 à $20
Foin de hauteur,	$13 à $15

VEGETAUX & LEGUMES

Patates, le minot	65.c à 75c.
Avoine, le minot,	32 cents.
Orge, le minot	34 cents.

AVIS

DANS LA COUR DE DISTRICT DU DISTRICT D'ATHABASCA

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION D'ARTHUR DUBOIS, DECEDE, AUTREFOIS DE ST-PAUL DE METIS, PROVINCE D'ALBERTA, CULTIVATEUR.

CONFORMEMENT à l'Ordre de Son Honneur le Juge Noel, daté le 23ième jour d'avril, 1913

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que toutes personnes ayant des réclamations sur la succession du dit Arthur Dubois, qui résidait sur le Quart Sud Ouest de la Section Trente-cinq (35), dans le Township Cinquante-huit (58), dans le Rang Neuf (9), à l'Ouest du Quatrième Méridien, et qui est mort le septième jour de janvier 1910, sont requises d'envoyer à Ludger Dubois, aux soins de Messieurs Gariépy, Giroux & Dunlop, avocats et solliciteurs, Edifice Gariépy, 155, Avenue Jasper Est, Edmonton, Alberta, l'Administrateur, de la succession du défunt, le ou avant le 29ème jour du mois de juin 1913, un état détaillé de leurs réclamations, et de toute garantie retenue par elles et duement certifiée par une déclaration légale ; et que après cette date l'Administrateur procédera à la distribution de l'actif du défunt entre les parties qui auront droit, ayant considération seulement pour les réclamations dont avis lui aura été donné.

DATE A EDMONTON, ce 23ème jour d'avril 1913.

LUDGER DUBOIS
Administrateur de la Succession.

GARIEPY, GIROUX & DUNLOP
Avocats de l'Administrateur.

NOTICE

In the District Court of the District of Athabasca.

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF ARTHUR DUBOIS, DECEASED, LATE OF THE POST OFFICE OF ST. PAUL DE METIS, PROVINCE OF ALBERTA. FARMER.

PURSUANT to the Order of His Honour Juge Noel, dated the 22rd. day of April, A. D. 1913.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that all persons having claims upon the Estate of the said Arthur Dnbois, who resided on the South West Quarter of Section Thirty-five (35), in Township Fifty-eight (58), in Range Nine (9), West of the Fourth Meridian, and who died on the 7th, day of January, A. D. 1910 are required to send to Ludger Dubois, care of Messrs Gariépy, Giroux & Dunlop, Barristers & Solicitors, Gariepy Block, 155, Jasper Avenue, E., Edmonton, Alberta, the administrator of the Estate of the deceased, on or before the 29th. day of June A. D. 1913 a full statement of their claims, and of any security held by them duly verified by statutory declaration ; and that after that date the administrator will proceed to distribute the assets of the deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which notice has been filed with him.

DATED AT EDMONTON, this 23rd. day of April, A. D. 1913.

LUDGER DUBOIS
Administrator of the Estate.

GARIEPY, GIROUX & DUNLOP.
Solicitors for the Administretor.

SUCCESSION C. G. McLEOD

Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 mai 1913, (ce jour étant inclus) pour l'achat des propropriétés ainsi décrites :

Le quart nord ouest de la section 10 et le quart nord-est de la section 16, les deux dans le Township 56, Range 24 à l'ouest du quatrième méridien, le tout avec une bonne maison et une grainerie situées sur le quart sud ouest de la section 15. 320 acres cloturés et de la bonne eau.

Les conditions sont du comptant et l'acheteur devra assumer une hypothèque pour $3000.00.

Un cheque accepté de 10 p. c. sur l'achat devra accompagner toute soumission, et la balance du comptant sera payable dans l'espace de 14 jours à partir du jour où la soumission sera acceptée.

La plus haute soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Toutes les soumissions devront être marquées "soumissions" à l'angle gauche et supérieur de chaque enveloppe et adressées à **NATIONAL TRUST CO., Limited** Edmonton, Alberta

PUBLIC NOTICE

Sittings of the Disirict Court will be held at the following times and places, commencing at 10 a m.

At LEGAL on TUESDAY, MAY 6th.

At MORINVILLE on WEDNESDAY, MAY 7th.

Dated at Edmonton, 25th April, 1913.

L. F. CLARRY,
Deputy Attorney General.

AVIS PUBLIC

La Cour de District siégera aux jours et endroits suivants, commençant à dix heures de l'avant-midi.

A LEGAL, MARDI LE 6 MAI.

A MORINVILLE MERCREDI LE 7 MAI.

Daté à Edmonton, le 25 avril, 1913.

L. F. CLARRY.
Sous-Ministre du Procureur Général.